

## **AVENANT AU MARCHÉ DE COLLECTE, TRANSPORT, TRI ET TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE**

Le marché de collecte, transport, tri et traitement des ordures ménagères arrive à son terme le 31 janvier 2010.

Ce contrat prévoit à son article 3 « Durée du contrat » la possibilité de le renouveler deux fois par reconduction expresse pour une durée d'un an.

Le Président propose au Conseil de Communauté de prolonger les lots 1 et 2 du marché de collecte, transport et traitement des déchets issus de la collecte sélective.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents de reconduire pour une durée d'un an à partir du 31 janvier 2010, le marché de collecte, transport et traitement :

- Le lot 1 : collecte et transport issus de la collecte sélective est attribué à SARL GACHON – ZI – 21320 CREANCEY
- Le lot 2 : tri et traitement des déchets issus de la collecte sélective est attribué à Bourgogne Recyclage – Travoisy – 21200 BEAUNE

## **AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE « AMÉNAGEMENT DE LA VÉLOROUTE DU PAYS DE L'AUXOIS MORVAN CÔTE D'ORIENT »**

Suite aux décisions du comité de pilotage du groupement de commande des boucles complémentaires à la Véloroute, il a été décidé de prendre en charge l'aménagement des sanitaires de la Marina de Montbard, il est donc proposé d'ajouter à la convention du groupement de commande, dans la définition des besoins de l'article 3 :

- les travaux concernant l'aménagement de la Marina de Montbard sont réalisés au titre du groupement de commande, les frais sont répartis entre les membres du groupement selon la clé de répartition définie (11.55% pour l'Auxois Sud). Les travaux concernent les toilettes existantes afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et des travaux de plomberie.
- la mission de coordination sécurité protection de la santé est réalisée au titre du groupement de commande, les frais sont répartis entre les membres du groupement de commande selon la clé de répartition définie. »

Le conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Président à signer l'avenant N°2 de la convention du groupement de commande.

## **PROJET TOURISTIQUE DE PANTHIER**

- Vu la délibération du 2 juin 2009 autorisant le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels

Le Président présente au Conseil de Communauté le projet d'aménagement touristique de la plage du site de Panthier, celui-ci se décompose en 2 phases :

- la première phase consiste à créer une nouvelle plage à proximité de la maison du garde et en face du camping du Lac. Cette plage sera renforcée par des protections de berges en plastique recyclé afin d'éviter l'érosion. Un accès pour les personnes à mobilité réduite est également prévu, l'aménagement prévoit un stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite et un cheminement jusqu'à la plage. Il est prévu à la collectivité de se doter d'un fauteuil type « hippocampe », fauteuil allant dans le milieu aquatique et permettant aux utilisateurs de se baigner.

L'environnement de la plage sera complété par du mobilier urbain (bancs, poubelles, ...).

- la deuxième phase est la réhabilitation du parking du site touristique. Cet aménagement se fera dans une démarche d'intégration paysagère, les arbres existants pour les raisons de sécurité et sanitaire vont être abattus puis remplacés par les essences locales et mieux adaptés au site. Il est également prévu de dégager la vue en dissimulant les conteneurs à ordures ménagères et le point d'apport volontaire. L'organisation du parking sera optimisée avec le marquage au sol des stationnements afin d'optimiser l'espace.

Le Président présente également le plan de financement prévisionnel des travaux :

DEPENSES HT		RECETTES	
<b>Phase 1 - Aménagement de la plage</b>			
1. Protection de la berge	19 900,00 €		
2. Prolongation du busage	2 330,00 €	Conseil Régional	64 810,64 €
3. Rampe + fauteuil pour les personnes à mobilité réduite	30 570,00 €	Conseil Général	32 405,42 €
4. Air sablée	50 000,00 €		
5. Mobilier urbain	2 150,00 €	Pays Auxois (Etat FNADT)	32 405,42 €
<b>Sous total phase 1</b>	<b>104 950,00 €</b>		
<b>Phase 2 - Réhabilitation du parking</b>		CC AUXOIS SUD	32 405,42 €
1. Travaux terrassement	9 517,40 €		
2. Travaux de voirie	33 922,00 €		
3. Assainissement	846,00 €		
4. Divers	9 509,50 €		
5. Espaces verts	2 607,00 €		
6. signalétique	675,00 €		
<b>Sous total phase 2</b>	<b>57 076,90 €</b>		
<b>Total du projet</b>	<b>162 026,90 €</b>	<b>Total</b>	<b>162 026,90 €</b>

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents de :

- donner une suite favorable au projet d'aménagement touristique de la plage du réservoir de Panthier,
- valider le plan de financement prévisionnel,
- inscrire en DM n° 1 au BP 2009 lesdits travaux,
- lancer les travaux, après accords des financeurs sollicités,
- donner pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout document relatif à cette affaire.

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2009**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b><u>Collecte sélective</u></b>			
C/673 titres annulés	1 360.00 €	C/758 produits divers	1 360.00 €
C/6078 autres marchandises	3 010.00 €	C/758 produits divers	3 010.00 €
C/6241 transport marchandises	4 300.00 €	C/7088 autres produits	1 300.00 €
C/6558 autres dépenses	-3 000.00 €		
C/6231 annonces insertions	-600.00 €		
C/6218 autre personnel extérieur	600.00 €		
	<b>5 670.00 €</b>		<b>5 670.00 €</b>
<b><u>Budget Principal</u></b>			
C/023 virement sect. Invest.	-6 000.00 €		
C/652 Virement budgets annexes	-5 000.00 €		
C/668 autres charges financières	11 000.00 €		
C/64168 emploi aidé	1 584.00 €	C/6419 rembt CNASEA	1 584.00 €
	<b>1 584.00 €</b>		<b>1 584.00 €</b>
C/2031 frais d'études	-3 000.00 €	C/021 virement sect. Fonct.	-6 000.00 €
C/2183 matériel informatique	-3 000.00 €		
C/205 site internet	2 000.00 €	C/1314 Subv. Equip. Communes	2 000.00 €
C/4571-099 voirie divers	-584 000.00 €	C/4572-099 voirie divers	-584 000.00 €
C/4571-098 Voirie CCAS	55 000.00 €	C/4572-098 Voirie CCAS	55 000.00 €
C/4571-100 Voirie Pouilly	20 000.00 €	C/4572-100 Voirie Pouilly	20 000.00 €
C/4571-101 Voirie Arconcey	70 000.00 €	C/4572-101 Voirie Arconcey	70 000.00 €
C/4571-103 Voirie Beurey	35 000.00 €	C/4572-103 Voirie Beurey	35 000.00 €
C/4571-106 Voirie Chailly	35 000.00 €	C/4572-106 Voirie Chailly	35 000.00 €
C/4571-107 Voirie Châteauneuf	25 000.00 €	C/4572-107 Voirie Châteauneuf	25 000.00 €
C/4571-108 Voirie Chatellenot	30 000.00 €	C/4572-108 Voirie Chatellenot	30 000.00 €
C/4571-111 Voirie Commarin	30 000.00 €	C/4572-111 Voirie Commarin	30 000.00 €
C/4571-112 Voirie Creancey	45 000.00 €	C/4572-112 Voirie Creancey	45 000.00 €
C/4571-114 Voirie Essey	2 000.00 €	C/4572-114 Voirie Essey	2 000.00 €
C/4571-115 Voirie Maconge	2 000.00 €	C/4572-115 Voirie Maconge	2 000.00 €
C/4571-118 Voirie Meilly	80 000.00 €	C/4572-118 Voirie Meilly	80 000.00 €
C/4571-119 Voirie Mont st jean	80 000.00 €	C/4572-119 Voirie Mont st jean	80 000.00 €
C/4571-120 Voirie Rouvres	35 000.00 €	C/4572-120 Voirie Rouvres	35 000.00 €
C/4571-124 Voirie Vandenesse	40 000.00 €	C/4572-124 Voirie Vandenesse	40 000.00 €
	<b>-4 000.00 €</b>		<b>-4 000.00 €</b>
<b><u>Salle omnisports</u></b>			
C/023 virement sect. Invest.	2 300.00 €	C/7788 produits exceptionnels	2 300.00 €
C/2158 Autres matériels	-8 700.00 €	C/021 virement sect. Fonct.	2 300.00 €
C/2138 Autres constructions	11 000.00 €		
	<b>2 300.00 €</b>		<b>2 300.00 €</b>
<b><u>Pistes</u></b>			
C/64131 Rémunérations	-15 000.00 €		
C/6226 Honoraires	10 000.00 €		
C/61521 Entretien terrains	5 000.00 €		
	<b>0.00 €</b>		
<b><u>Tourisme</u></b>			
C/2128 Autres aménagements	102 800.00 €	C/1322 Région	64 811.00 €
C/2184 mobilier	12 335.00 €	C/1323 Département	32 405.00 €
C/2151 Voirie	46 892.00 €	C/1328 Pays	32 405.00 €
		C/1641 Emprunt	32 406.00 €
	<b>162 027.00 €</b>		<b>162 027.00 €</b>